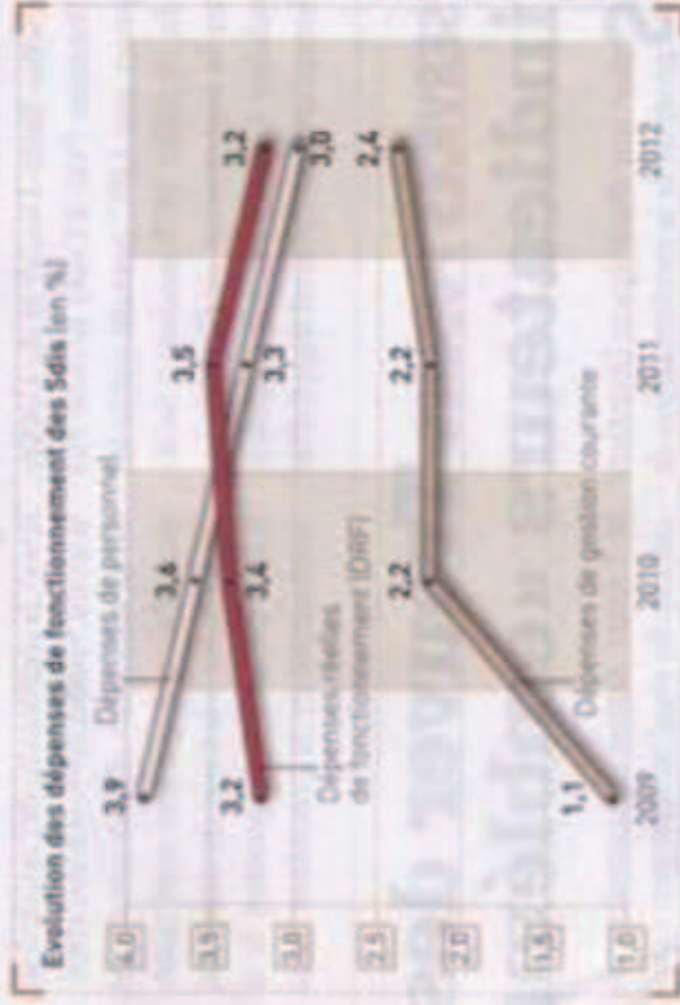


FINANCES La situation budgétaire des Sdis se stabilise

La participation des conseils généraux reste majoritaire, avec 54 %.

Les ratios financiers des Sdis [services départementaux d'incendie et de secours] sont bons», estime Arnaud Mandement, auteur de l'étude annuelle du Cabinet François Lamotte pour l'Assemblée des départements de France, présentée le 3 mars lors de la troisième journée nationale des Sdis. En effet, les dépenses de fonctionnement se stabilisent et s'établiraient à 69,40 euros par habitant, en moyenne. Une progression d'environ 3,3 % par an est prévue d'ici à 2012, un rythme similaire à celui des autres collectivités.

Stratégies à construire. Parallèlement, les recettes de fonctionnement devraient croître d'environ 3,7 % par an. Mais les incertitudes concernant la réforme territoriale et le sort des départements inquiètent. D'autant plus que les conseils généraux sont amenés à accroître leurs financements face à la stagnation des contributions communales. Au total, leur participation



Bien qu'elles augmentent moins rapidement, les dépenses de personnel constituent toujours 78 % des dépenses de fonctionnement des Sdis.

reste majoritaire (54 %), les communes contribuant aux recettes de fonctionnement à hauteur de 42 %. Arnaud Mandement insiste sur le fait que « la structure de gestion des Sdis est entrée dans une logique de rigueur financière et comptable » ; les directions des finances se structurent de plus en plus. Toutefois, certains outils, tels les plans plu-

riannuels d'investissement ou les autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP), restent sous-employés. « Il y aurait, en outre, des stratégies à construire au sein d'espaces de coopération entre le conseil général et le Sdis, en matière, par exemple, de relation avec la trésorerie ou de gestion de dette », estime-t-il.